



Agence Copropriété, Gérance, Immobilier d'Entreprise
Toutes Transactions
26, Rue Marceau
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Téléphone 01.41.09.98.00
Télécopie 01.46.38.50.10
contact@cime-gestion.fr

HONORAIRES 2022

Honoraires TTC de visite, constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée

Rémunération
Pourcentage appliqué sur le montant du loyer annuel net de charges locaux à usage d'habitation ou mixte

9 % (quote-part propriétaire)

Plafonné par décret pour les locataires (Loi ALUR)

Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la visite, la constitution de son dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de 12 € TTC/m² de surface habitable (zone « très tendue »).

Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de : 3 € TTC/m² de surface habitable (zone « très tendue »).

Barème applicable 2022

Honoraires d'entremise et de négociation

A la charge exclusive du bailleur (Loi ALUR)
Du studio au 2 pièces : forfait de 400,00 € TTC
3 pièces : forfait de 500,00 € TTC – 4 pièces forfait de : 700,00 € TTC

Honoraires de Location TTC (hors baux loi du 06/07/1989)

Rémunération
Pourcentage appliqué sur le montant du loyer annuel net de charges Locaux à usage d'habitation ou mixte

18 %

Honoraires de Gérance

Le mandataire aura droit à une rémunération prélevée sur le compte de gestion fixée à :

Pour la gestion courante : 7,20 % TTC (Sept, vingt pour cent TVA comprise) sur toutes sommes encaissées

Gérance Locative Prestations supplémentaires

1) Rémunération à l'heure pour les prestations variables non incluses dans la gestion courante :

Heures ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures72,00 € TTC
Heures non ouvrables.....132,00 € TTC

2) Rémunération TTC pour les prestations variables non incluses dans la gestion courante :

- Intervention auprès des compagnies d'assurance en cas de sinistre : forfait132,00 €
- Réception des travaux (montant inférieur à 2 500,00 € HT) : forfait 180,60 €
- Suivi des travaux (montant supérieur à 2 500,00 € HT, hors honoraires maîtrise d'œuvre) sur devis
- Fournir, à la demande du mandant, les éléments pour la déclaration annuelle des revenus fonciers ... 66,00 €
- Rédiger et remplir toute demande de subvention auprès de ANAH 240,00 €

3) Rémunération au pourcentage sur le montant du quittance mensuel :

- Assurance pour loyers impayés..... 2,74 % TTC

Gestion de Copropriété

- La gestion annuelle courante par lot principal : De 157 € TTC à 800 € TTC, en fonction de la nature et de l'importance de la Copropriété.
- Garantie financière accordée par la Caisse de Garantie de l'immobilier GALIAN à hauteur de 7 440 000 €.

Honoraires de transaction TTC

MAISONS, APPARTEMENTS & DIVERS

- de 0 à 100.000 €*	9 %
- de 100.001 à 200.000 €	8 %
- de 200.001 à 300.000 €	7 %
- 300.000 € et plus	6 %

Barème applicable à dater du 01 Janvier 2022

*Forfait minimum de 4000 €

Conformément aux usages locaux, et sauf convention contraire entre les parties indiquées au mandat, la rémunération sera à la charge du : VENDEUR.



CONSORTIUM IMMOBILIER EUROPEEN
CONSEIL IMMOBILIER – VENTE – LOCATION
IMMOBILIER D'ENTREPRISE
ADMINISTRATION DE BIENS
SARL AU CAPITAL DE 30.000 €
R.C. PARIS B 306 168 170
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 76306168170

TAUX DE TVA EN VIGUEUR 20 %